

**EPCI DU BASSIN DE LANDRES**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du 04 avril 2016**

**DEPARTEMENT :**  
Meurthe-et-Moselle

**ARRONDISSEMENT :**  
Briey

**CANTON :**  
Du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29  
Présents : 24  
Votants : 27

Le Président certifie que le Conseil  
Communautaire a été convoqué le  
25/03/2016

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le : 06/04/2016  
et publication du : 06/04/2016

L'an deux mille seize, le lundi quatre avril à vingt heures à la salle municipale de Mairy-Mainville, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

**COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :**

Etaient présents :

Commune d'AVILLERS : M. THIRIAT  
Commune de BOULIGNY : MM. KINTZINGER, FISCHESSE G., DONETTI, RIGOLET, BERNARDI  
Commune de DOMPRIX : M. FISCHESSE P.  
Commune de JOUDREVILLE : MM. LEON, CROCIATI  
Commune de LANDRES : M. CECCATO  
Commune de MAIRY-MAINVILLE : M. KUEN  
Commune de MERCY LE BAS : M. PEDESINI  
Commune de PIENNES : MM. MARIUZZO, TYL, COUJOUR, MARASSE,  
Commune de TRIEUX : MM. GOURY, SABBA  
Commune de TUCQUEGNEUX : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, CARLI, GAYCHET, FRETTE  
Commune de XIVRY-CIRCOURT : M. SCHNEIDER

Etaient représentés :

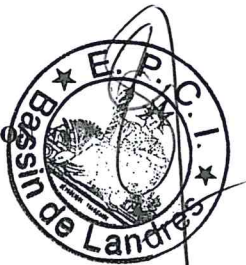
Commune de BOULIGNY : M. BRUSCO est représenté par Mme KINTZINGER  
Commune de MERCY LE BAS : Mme KOSINSKI est représentée par M. PEDESINI  
Commune de PIENNES : M. MAZZOCCO est représenté par M. LEON

Etaient absents (excusés) :

Commune de TRIEUX : MM MASCELLI, MIRJOLET

Secrétaire de séance : M. KUEN

Le Président  
Jean-Marc LEON



Le Président  
Jean-Marc LEON



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres,

Vu le changement de catégorie de la Trésorerie d'Audun le Roman,

Considérant que ce changement aura pour conséquence d'accueillir des fonctionnaires plus qualifiés et moins d'effectifs, provoquant le départ forcé de Monsieur CARDOT, chef de poste du Centre des Finances Publiques d'Audun le Roman,

Vu le volume de la comptabilité confiée à ladite trésorerie,

Vu les conseils dispensés par les agents effectuant leur service à Audun le Roman,

Vu les motions déposées par les communes contrôlées par la Trésorerie d'Audun le Roman contre cette baisse d'effectifs causée par ce changement de catégorie,

Après avoir entendu Monsieur le Président de l'EPCI du Bassin de Landres,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Exprime sa désapprobation sur les modifications de personnel provoquées par la décision étatique de changement de catégorie du Centre des Finances Publiques d'Audun le Roman à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- Décide de traduire cette expression par une motion communautaire.

Extrait certifié conforme,  
Le Président  
Jean-Marc LEON

